

Brossard poursuit ses efforts pour éradiquer l'herbe à poux

Brossard, le 15 juillet 2013 – La Ville de Brossard poursuit ses efforts afin d'éliminer l'herbe à poux sur son territoire et compte sur la collaboration de ses citoyens pour tenter d'enrayer cette plante allergène.

Caractéristiques de l'herbe à poux

Présente de la mi-mai à la mi-octobre, l'herbe à poux a la capacité de s'établir facilement dans des milieux peu propices aux autres végétaux tels que les chantiers de construction, les sols pauvres et les terrains vacants.



Elle mesure entre 5 centimètres et 1,5 mètre et possède des feuilles vertes dont l'extrémité est très arrondie. On l'identifie également par ses fleurs vertes et jaunes, en forme d'épi, et par sa tige ferme et couverte de poils fins ainsi que par la forme découpée de ses feuilles.

L'herbe à poux libère des milliards de grains de pollen, principalement au mois d'août, affectant chaque saison un Québécois sur six. Plus de 83 % des personnes ayant des symptômes reliés à l'herbe à poux peuvent développer une rhinite allergique, communément appelé le rhume des foins, l'asthme, une conjonctivite, etc.

Comment l'éliminer ?

La façon la plus simple et écologique d'enrayer la plante est de l'arracher avant sa période de pollinisation, au mois d'août. Cette méthode s'avère très efficace et facile, car ses racines sont situées à la surface du sol. Il est également possible de la tondre en s'assurant de la **couper régulièrement** et près de la surface du sol.

Rappelons que l'herbe à poux n'occasionne aucune réaction cutanée lorsqu'elle est manipulée contrairement à l'herbe à la puce.

Poursuite des efforts menés par la Ville

Depuis 1999, la Ville mandate une entreprise pour faire l'application annuelle d'une solution saline afin de contrôler la propagation de l'herbe à poux sur divers terrains municipaux comme les terre-pleins des boulevards, les bassins de rétention, les terrains vacants et quelques parcs. Un seul arrosage est planifié durant l'été, en juillet, et un second peut être fait au besoin.

De plus, les enviroconseillers de la Ville continuent de parcourir les rues du territoire à vélo dans le but de sensibiliser et d'informer les citoyens sur la problématique de l'herbe à poux et les différentes méthodes de contrôle existantes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'herbe à poux, communiquez avec la ligne Info-environnement de la Ville au 450 923-6371 ou par courriel à **info.environnement@brossard.ca**.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6360